



Risques d'achat de pétrole finançant l'Etat islamique. Demande d'audit sur les procédures internes des négociants en Suisse commercialisant du pétrole

Postulat – 18 décembre 2015

Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé de :

- procéder à un audit destiné à contrôler les procédures internes mises en œuvre par les sociétés commercialisant du pétrole depuis la Suisse pour exclure que celui-ci provienne, même indirectement, de zones contrôlées par l'Etat islamique
- fournir des informations précises sur le nombre d'opérations accomplies par les négociants suisses depuis la Turquie
- examiner l'opportunité de promouvoir au niveau international une certification du pétrole afin d'exclure l'infiltration de pétrole de l'Etat islamique et d'autres organisations terroristes ou criminelles

Développement

L'Etat islamique tire d'importantes ressources de la vente de pétrole, ayant mis la main sur des puits syriens et irakiens. La contrebande de ce pétrole est courante et il est clair qu'il transite via la Turquie, notamment par le port de Ceyhan où les négociants suisses sont actifs. Les sociétés Trafigura et Vitol (sièges sociaux à Genève) ont été reconnues par la presse spécialisée comme exportatrices depuis Ceyhan de pétrole vendu par le gouvernement régional du Kurdistan. La probabilité qu'une part du pétrole de l'Etat islamique se retrouve mélangé au pétrole kurde à des fins de blanchiment est non négligeable selon les experts.

La Suisse est aujourd'hui la plus grande place de négoce du pétrole du monde. Environ 1/3 du commerce mondial du brut se fait en Suisse. La probabilité que des négociants helvétiques commercialisent de l'or noir provenant de zones contrôlées par l'Etat islamique ne paraît donc pas négligeable.

Jusqu'à présent, le Conseil fédéral a souligné que le dispositif légal actuel destiné à empêcher le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme permettait d'éviter de telles transactions, étant donné que les intermédiaires financiers étaient soumis aux devoirs de diligence prévus par la loi. Cette réponse n'est pas convaincante. Le Conseil fédéral le reconnaît : l'Etat islamique ne se finance généralement pas par le biais de transactions bancaires. De plus, les intermédiaires financiers ne peuvent que rarement détecter des achats de pétrole illégal par nature, lorsque ceux-ci sont effectués en amont dans une longue chaîne d'intermédiaires. Le seul moyen efficace d'exclure que du pétrole provenant de l'Etat islamique ne soit le fait de transactions commerciales réalisées par des sociétés helvétiques (y.c. à leur insu) consisterait à obliger celles-ci à mener des procédures de diligence leur permettant de connaître l'origine exacte du pétrole commercialisé.